



HAL
open science

Centre de théorie et analyse du droit

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. Centre de théorie et analyse du droit. 2013, Université Paris Ouest Nanterre La Défense, Centre national de la recherche scientifique - CNRS. hceres-02032592

HAL Id: hceres-02032592

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02032592v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :

Centre de Théorie et Analyse du droit

CTAD

sous tutelle des

établissements et organismes :

Université Paris Ouest Nanterre La Défense

Centre National de la Recherche Scientifique

École Normale Supérieure de Paris



Février 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport et ses équipes internes ont obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : Centre de Théorie et Analyse du droit

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	B	A+	A+	A+

- Notation de l'équipe : Centre De Theorie Et Analyse Du Droit (THEORHIS)

C1	C2	C3	C4	C5	C6
NN	NN	NN	NN	NN	A+

- Notation de l'équipe : Centre De Theorie Et Analyse Du Droit (CREDOF)

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A+	A+	A	A+	A+



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Centre de Théorie et Analyse du droit
Acronyme de l'unité :	CTAD
Label demandé :	UMR
N° actuel :	7074
Nom du directeur (2012-2013) :	M. Pierre BRUNET
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M. Pierre BRUNET

Membres du comité d'experts

Président :	M. Marc BLANQUET, Université Toulouse 1 Capitole
Experts :	M ^{me} Pascale DEUMIER, Université Jean Moulin - Lyon 3
	M. Eric de MARI, Université Montpellier 1, Montpellier (représentant du CoNRS)
	M ^{me} Emmanuelle SAULNIER-CASSIA, Université de Versailles St-Quentin-en-Yvelines, Versailles (représentant du CNU)
	M. Jean-Gabriel SORBORA, Université Toulouse 1 Capitole

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M^{me} Wanda MASTOR

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

M. Philippe GERVAIS-LAMBONY, Vice-Président du Conseil scientifique
M. Matthieu CONAN, Doyen de l'UFR Droit et sciences politiques



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité :

Créé par M. Michel TROPER en 1978, le Centre de théorie du droit a été labellisé UMR dans le cadre du CNRS en 2001, et est devenu en 2005 le « Centre de Théorie et Analyse du droit » (CTAD). L'UMR est localisée dans l'UFR droit sur le campus de l'Université Paris 10 Nanterre. Cette unité, ne disposant par exemple que d'un seul personnel administratif, est devenue un laboratoire de référence en matière de théorie générale du droit. L'UMR a désormais l'ambition de devenir aussi une telle référence dans le domaine des droits fondamentaux avec l'adjonction d'une unité spécialisée dans l'étude des droits fondamentaux, le Centre de recherches et d'études sur les droits fondamentaux (CREDOF). Les chiffres indiqués dans la colonne « projet » du tableau relatif aux effectifs sont issus de la fusion avec ledit Centre.

Équipe de Direction :

Le CTAD a été dirigé par M. Michel TROPER jusqu'en 2006 puis M. Olivier CAYLA jusqu'en janvier 2011. A l'heure actuelle, le directeur est M. Pierre BRUNET avec, comme directeur-adjoint, M. Jean-Louis HALPERIN.

Nomenclature AERES :

SHS2_1

Effectifs de l'unité :

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	9	21	20
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés	5	6	6
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)	1	1	
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	2	2	2
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)	2	1	1
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
TOTAL N1 à N6	19	31	29
Taux de producteurs	97 %		



Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	22	
Thèses soutenues	12	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues		
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	9	19



2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte :

Les points forts reposent sur la qualité des productions scientifiques qui font de l'unité une référence incontestée en matière de théorie et d'analyse du droit. La solidarité entre les membres de l'unité est forte ; l'approche des problématiques envisagées est claire. Le rayonnement international des membres ainsi que de l'unité ne fait aucun doute. Le soutien de l'Ecole normale supérieure est un atout tant pour son retentissement que pour le soutien apporté sur le fond des recherches. La question de l'identité de l'unité ne se pose pas et le souci de préserver les spécificités de chacun des membres de l'unité est grand. Les liens avec l'Ecole doctorale (dirigée par un des membres de l'unité) et avec l'administration de l'UFR, notamment avec le doyen, contribuent à une bonne structuration. L'unité est attentive aux perspectives de contractualisation, largement mises en œuvre par exemple avec un dossier A.N.R. dont elle est porteuse (Néo-Rétro), des contrats GIP justice dont plusieurs de ses membres sont porteurs (M. Jean-Louis HALPERIN, M^{me} Mathilde COHEN) ainsi que par la participation à un Labex (TransferS avec l'E.N.S.) et un GDRE (Nouvelles normativités en Europe). Le projet est ambitieux et la volonté fédérative affichée est cohérente. Les mouvements de personnel, nombreux et parfois dramatiques, n'ont donné lieu à aucune difficulté majeure alors que cela aurait pu être le cas (décès ayant provoqué le départ de 2 chercheurs, fin de collaboration avec l'EHESS et dans un sens positif, question de l'intégration de 3 nouveaux chercheurs). La gouvernance est marquée par une volonté de continuité et se signale par le dévouement du directeur de l'unité. Les possibilités qui sont déclinées sont facilement authentifiables, l'ensemble s'inscrivant dans une démarche solide et sans ambiguïtés.

Points à améliorer et risques liés au contexte :

Plus étoffée avec la fusion, l'unité devra veiller à équilibrer cet atout et l'autonomie des équipes internes futures dans une gouvernance dont la souplesse ne devra pas exclure la rigueur. Le rythme envisagé de trois réunions par an devrait être certainement revu à la hausse. Des difficultés liées à l'exiguïté des locaux et surtout à la faiblesse des dotations en personnel administratif pourraient aussi continuer à exister.

Le « détricotage » institutionnel marqué par le retrait de l'EHESS ne doit pas s'accroître mais il semble à cet égard que tout risque de « désUMRisation » soit évité, la venue de 3 nouveaux personnels du CNRS en 4 ans en constituant une preuve.

Recommandations :

Sans renforcement des moyens, particulièrement en personnel (la situation financière étant globalement confortable compte tenu des efforts consentis avec succès par l'unité), le projet présenté risque de ne pouvoir produire tous les effets vertueux qui peuvent en être attendus, la charge pesant sur l'unique support administratif de l'unité tutoyant déjà l'excès. L'investissement du CNRS devrait porter sur la création d'un poste supplémentaire. Les ressources mutualisées d'un éventuel IFR à l'Université Paris 10 devraient également constituer un apport d'oxygène précieux.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques :

La qualité de la production scientifique de l'unité est son plus important point fort. Parmi les centaines de publications, de diverses natures, on distingue des travaux de référence, tel le Dictionnaire des grandes œuvres juridiques dirigé par deux membres de l'unité. Cet ouvrage très fréquemment cité est devenu ainsi dès sa publication l'outil savant de tout juriste soucieux de souligner sa propre approche théorique. Des contributions majeures à l'effort académique sont aussi réalisées renouvelant les questionnements théoriques (cf. les actes du colloque sur l'interprétation au temps des « Lumières » ou les travaux sur le pouvoir constituant et l'Europe). Inspirés par un maître fondateur incontournable d'envergure internationale, les publications permettent de découvrir de nouveaux maîtres qui par delà leur méthodologie ancrent leurs recherches sur des préoccupations contemporaines à l'image du travail majeur d'un de ses membres et de ses « questions contemporaines de théorie analytique du droit ». Au sein de l'unité, chacun, quelque soit son statut ou ses prises de position théoriques (ce qui n'exclut pas une volonté d'homogénéité), est encouragé à publier comme en témoigne le taux très élevé des producteurs. L'impact des publications est très fort dans la communauté des chercheurs et au-delà. L'ouverture internationale des travaux est flagrante, de nombreuses œuvres étant directement publiées hors de France, comme c'est le cas de publications réalisées avec le concours de l'École normale supérieure. Pour autant, on pourrait être surpris par le peu de cas qui est fait d'une politique scientifique pourtant annoncée dès 2008 lors de la précédente évaluation, mais qui est présentée dans les documents fournis comme ayant été définie en 2011, mais pour 2 ans... Le Bilan de l'unité, en tous cas, et sans que cela porte préjudice à sa qualité scientifique, se fait curieusement en totale déconnexion avec les axes précédemment identifiés, la visite ayant permis, à cet égard, de confirmer l'adhésion de l'unité à une évolutivité des axes de recherche pour s'adapter à la fois aux choix individuels et surtout, compte tenu de la conception de la théorie du droit qui est la leur, aux évolutions du débat international.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques :

Le rayonnement et l'attractivité académiques de l'unité sont très grands. L'unité a organisé en moyenne plus de deux colloques internationaux par an avec il est vrai des moments particulièrement forts en 2008 et 2009 ainsi qu'en partage avec l'ENS en 2010. L'unité est un laboratoire impliqué dans un Master européen prestigieux (« Global rule of law ») et un réseau, « Analisi e diritto », qui regroupe les chercheurs les plus actifs en Europe sur cette problématique. De surcroît, c'est à l'unité que se sont adressés les responsables de la rédaction du Traité international de philosophie et de théorie générale du droit afin de rédiger la partie relative à la France. L'unité accueille un à deux doctorants étrangers et s'engage grâce à certains de ses membres dans la direction de thèses en co-tutelle (Allemagne, Brésil, Italie, Serbie...). On ne peut qu'être surpris des difficultés que peut parfois rencontrer le CTAD pour la publication des actes de ses colloques.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel :

Même s'il est toujours délicat de vérifier l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel d'une unité qui consacre l'essentiel de ses efforts à la recherche théorique, on reste frappé par la qualité des interactions réalisées, y compris, par exemple, avec la ville de Paris. C'est d'ailleurs une nécessité tant la pauvreté des dotations génère un besoin de telles contractualisations. L'approche générale telle qu'elle est envisagée par le directeur de l'unité suscite l'intérêt pour l'effectivité de la recherche. Il en va de même dans la définition et l'identité des 4 axes de recherche dont on repère aisément les opportunités : « l'écriture du droit », « argumentation juridique et légitimité », « confrontation des systèmes normatifs », « renouvellement des conceptions du droit constitutionnel ». L'ensemble de l'unité paraît désormais concernée au premier rang par cette interaction, après l'étape des fondations théoriques et fondamentales lors de la création de l'UMR, ce qui s'avère déterminant pour son avenir.



Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité :

La « gouvernance de l'unité » a subi des vicissitudes. Le décès d'un membre très reconnu, a été suivi du départ de quelques chercheurs. L'arrêt de la collaboration avec l'EHESS et le départ de l'ancien directeur de l'unité ont remis en cause la structuration initiale de l'UMR. Face à ces aléas, la réactivité de l'unité a été forte. Non seulement elle est parvenue à recruter 2 jeunes chercheurs, ce qui est considérable eu égard au nombre réduit de postes offerts par le CNRS par an aux « juristes » (qui sont sur ce point dans un état de concurrence délicate avec les sociologues au sein de la même section) mais elle est parvenue à renouveler sa direction sans perdre le bénéfice de l'obtention d'un contrat ANR emporté par l'ex-directeur de l'unité, lui-même parti de l'unité. Cette politique témoigne d'une grande ténacité, d'un attachement aux perspectives collectives offertes par l'unité et d'un sens aigu du service public qui ne tolère pas des querelles de personne et s'attache aux conditions propices à la continuité. Ici sont préservés des principes, celui de la liberté des chercheurs, et des règles efficaces quant à la transmission de l'institution. On n'en attendait certes pas moins de théoriciens confrontés à la problématique des ruptures et des continuités. Reste que tout cela est réalisé dans un contexte consensuel et réfléchi (cf. le calendrier du « passage de témoin » entre l'ancien et le nouveau directeur, et la lettre explicative du directeur de l'EHESS). L'affectation à l'unité de la contribution de l'IUF allouée au nouveau directeur signale encore l'attachement à l'unité et constitue une marque forte d'engagement, tout à fait remarquable et proprement singulière. La fréquence des réunions entre responsables n'appelle pas de commentaires particuliers sinon qu'elle devra être réaménagée en fonction de la restructuration projetée. L'adéquation des locaux est un point faible contre lequel il est difficile pour l'unité de réagir de manière autonome. Enfin, la restructuration envisagée avec l'accueil du CREDOF témoigne de l'attractivité de l'unité et clôt de manière heureuse une séparation entre deux grands maîtres.

Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche :

L'implication dans la formation par la recherche est grande et tend au renouvellement du « vivier » des chercheurs. Dans le cadre d'une matière qui a dû et su faire sa place au sein de la communauté scientifique dans un délai relativement court, l'organisation du Master de Théorie et Analyse du droit demeure viable malgré l'état de concurrence dans lequel sont plongés de manière générale les UFR droit parisiennes qui rivalisent dans la recherche des meilleurs étudiants. Les perspectives offertes par le Master « Global Rule of law » sont attirantes bien qu'on soit peu renseigné sur ses interactions en matière de recherche. Le suivi des doctorants (35) est remarquable et le satisfecit des intéressés rejoint l'appréciation très favorable du comité de visite. 12 thèses ont été achevées et soutenues dans le cours du contrat, avec un bon taux de qualification et plusieurs docteurs devenus enseignants chercheurs en France ou à l'étranger. Les doctorants suivent des séminaires de thèse, sont financièrement soutenus dans les projets de déplacements et impliqués dans les travaux collectifs du Centre. Certains sont ainsi partie prenante de l'ANR « néo/rétro-constitutionnalisme ».

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans (projet commun au CREDOF) :

Le projet est important car il prévoit l'intégration de l'EA CREDOF au CTAD (UMR 7074). Ce projet a reçu un avis très favorable du Comité national du CNRS (mai 2010). L'ENS, actuellement partenaire, deviendra tutelle secondaire de l'UMR. En revanche, l'EHESS a annoncé quitter l'UMR, tout en acceptant que le seul chercheur de l'EHESS actuellement membre de l'UMR en demeure membre associé et continue à y coordonner l'ANR dont il a la responsabilité.

Le projet est soigneusement justifié d'un point de vue scientifique, du fait de l'interaction croissante des deux disciplines : les réflexions sur les droits fondamentaux ne peuvent se priver de questionnements théoriques et historiques - et inversement. Cette proximité des thématiques explique les liens déjà importants existant entre les deux unités. Il est en effet à noter que de nombreuses manifestations scientifiques du dernier contrat ont associé des membres de chacune de ces unités ; que des articles sont co-écrits par des membres des deux équipes ; que plusieurs membres du CREDOF participent à l'ANR Néo-Retro portée par le CTAD - et inversement pour l'ANR REGINE portée par le CREDOF ; que les doctorants des deux unités ont l'habitude de collaborer, et, enfin, que des membres du CREDOF ont déjà été en délégation à l'UMR.

En définitive, si, d'un point de vue scientifique, il est très pertinent que les travaux menés en théorie du droit, histoire et droits fondamentaux le soient au sein d'une unité commune, du point de vue de la faisabilité du projet d'intégration, l'habitude déjà ancienne d'un travail commun est un gage de succès.



Afin de ne pas perdre le bénéfice de la notoriété acquise lors du dernier contrat, le CREDOF constituera une thématique (dirigée par M^{me} Véronique CHAMPEIL-DESPLATS) au sein de l'UMR. Une seconde thématique, THEORHIS (dirigée par M. Pierre BRUNET), rassemblera les perspectives théoriques et historiques actuellement développées par l'UMR. L'identification de "THEORHIS" permettra, tout en rappelant l'orientation générale de théorie du droit, de valoriser les importants travaux en histoire du droit au sein de l'unité. Ainsi, chaque équipe pourra conserver sa notoriété et sa visibilité, ces deux forts positionnements académiques venant unir leurs atouts au sein d'une même UMR d'une rare force scientifique.

Cette division en équipes n'est pas une simple juxtaposition artificielle : la proximité scientifique des disciplines et des méthodes entre le CREDOF et THEORHIS permet à tous les membres de l'UMR de participer à tous les axes de recherches, que ceux-ci soient portés par THEORHIS ou par le CREDOF. Ces participations croisées sont déjà largement effectives.

On soulignera le soin apporté à la programmation, notamment pour un axe « écriture du droit » structuré en trois axes eux-mêmes subdivisés et annonçant entre 2012 et 2018 un impressionnant programme de 10 colloques.

Le projet est également un moyen de remédier à la situation de pénurie de moyens, en termes de locaux et de personnel, particulièrement misérables pour le CREDOF. A cet égard, le CTAD disposant d'un seul personnel gestionnaire (ITA CNRS), il est inimaginable qu'un tel regroupement de deux unités de très haute volée scientifique ne se traduise pas par un renforcement du personnel à la hauteur des productions et du rayonnement scientifique attendus. A défaut, on courrait le risque d'une perte d'identité relative du CREDOF ne lui apportant finalement en retour que peu de moyens supplémentaires, pour reprendre l'équation présentée en 2008 par son ancienne directrice qui conditionnait un éventuel rapprochement avec le CTAD à l'apport de nouveaux moyens associé au maintien de l'identité du CREDOF.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite : Mardi 19 février
Début : Mardi 19 février 2013 à 9h00.
Fin : Mardi 19 février 2013 à 17h30.

Lieu de la visite :

Institution : Université Paris Ouest Nanterre La Défense
Adresse : 200, Avenue de la République, 92001 Nanterre Cedex

Locaux spécifiques visités :

Déroulement ou programme de visite :

La visite a commencé par une rencontre avec les tutelles, et notamment le vice président du Conseil scientifique de l'Université, le Doyen de l'UFR et le Directeur adjoint du secteur Lettres de l'ENS, ce dernier assurant du total soutien de l'institution le redéploiement de l'UMR envisagé. Elle a continué, pendant 1h30 par une large conversation avec les membres quasiment au complet de l'Unité. A huis clos, le comité a ensuite pu échanger avec le personnel technique chargé de l'UMR, M^{me} BEAUMONT, afin spécialement d'envisager les perspectives sur ce plan du développement de l'équipe, puis, pendant 30 minutes, ont été entendus, de manière très libre, les doctorants.

5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

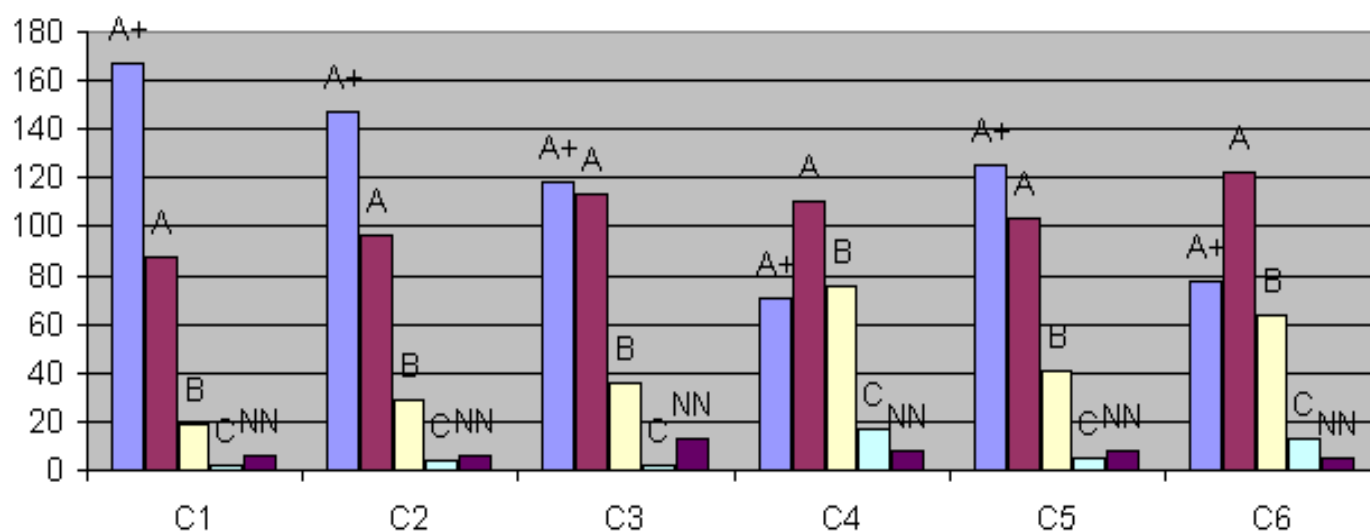
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 • Observations générales des tutelles

**Centre
de Théorie
et Analyse
du Droit
UMR CNRS 7074**

*Pierre Brunet
Professeur à l'Université de Paris Ouest Nanterre La Défense
Directeur du Centre de Théorie et Analyse du Droit
Membre de l'Institut Universitaire de France*

Nanterre, le 16 avril 2013,

Cette première version du rapport ne nous semble appeler de réponse spécifique ni soulever d'objections de notre part. Après consultation des membres actuels du CREDOF et de l'UMR CTAD, Véronique Champeil-Desplats et moi-même sommes tout à fait en accord avec les observations et conclusions des rapporteurs.


Mieux, nous souhaitons ajouter que les discussions avec le comité, tant celle avec l'équipe actuelle du CTAD qu'avec celle du CREDOF, nous ont fait sentir la nécessité de veiller à ce que la gouvernance de l'entité qui nous réunira désormais soit aussi rigoureuse que possible et favorise des réunions plénières régulières afin de maintenir l'unité de l'UMR.

Par ailleurs, nous rejoignons pleinement les conclusions des rapporteurs lorsqu'elles soulignent le manque de moyens administratifs et appellent à des efforts de la part du CNRS. Il nous semble en effet assez évident que la charge de travail allant s'accroissant du fait de l'extension du périmètre de l'UMR, on peut présumer que la présence d'une seule gestionnaire ne suffira pas.

Les outils de gestion développés tant par l'Université que par le CNRS constituent sans doute des moyens puissants pour ceux qui les conçoivent au regard des finalités qui sont les leurs.

L'expérience prouve toutefois que ces mêmes outils exigent, de ceux qui les utilisent, un temps considérable qui les rend fort peu disponibles pour d'autres tâches administratives. Si l'efficience comptable est peut-être en définitive atteinte, elle l'est à un prix non négligeable. Or, il serait quelque peu réducteur de concevoir l'activité de gestion d'un laboratoire de recherche, même de taille modeste, comme devant se limiter à des exercices comptables. Ainsi, les besoins d'un ingénieur de recherches qui puissent nous aider dans le traitement de données et la gestion du fonds de l'UMR constituerait une aide substantielle.

Pierre Brunet^e



Signature numérique de Pierre
Brunet
DN : cn=Pierre Brunet, o, ou,
email=pierre.brunet@u-
paris10.fr, c=FR
Date : 2013.04.16 21:52:25
+01'00'

Pierre Brunet

Université de Paris Ouest Nanterre la Défense
U.F.R de Droit et Sciences Politiques

200, avenue de la République – F. 92001 Nanterre Cedex

catherine.beaumont@u-paris10.fr
pierre.brunet@u-paris10.fr

tél: +33 (0)1 40 97 76 59
tél : +33 (0)1 40 97 76 13